

FCP SALAMETT CAP

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2013

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE ARRETE AU 31 DECEMBRE 2013

En exécution de notre mission de commissariat aux comptes qui nous été confiée par le Conseil d'Administration de la société de gestion « ARAB FINANCIAL CONSULTANTS », nous avons procédé à l'audit des états financiers du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » comprenant le bilan, l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net ainsi que les notes aux états financiers arrêtés au 31 décembre 2013. Ces états financiers présentent :

-Un Actif Net s'élevant à	11 262 665,205 TND
-Un Résultat d'Exploitation s'élevant à	457 960,980 TND
-Un Résultat net de	465 970,011 TND

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

Le gestionnaire du fonds commun de placement est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux normes comptables tunisiennes. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et à la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes de la profession applicables en la matière. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthiques et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives. En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que l'appréciation de la présentation de l'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers annexés au présent rapport, ont été régulièrement établis et présentent sincèrement dans tous leurs aspects significatifs la situation financière du Fonds Commun de Placements « FCP SALAMETT CAP » au 31 décembre 2013, ainsi que la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

Par ailleurs et sans remettre en cause notre opinion ci-dessus exprimée, nous vous informons que :

- ✓ Nous avons relevé un dépassement non autorisé dans le taux d'emploi de l'actif en titres émis ou garantis par un même émetteur fixé à un maximum de 10% de l'actif net tel que prévu par l'article 29 du code des organismes de placement collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001. Il s'agit des titres émis par les Banques « STB » et « ARAB TUNISIAN BANK »;
- ✓ L'examen de la composition de l'actif net, nous a permis de déceler le non-respect du ratio d'emploi d'actif pour l'acquisition de parts ou actions d'organismes de placement collectif en valeurs mobilières fixé à un taux maximum de 5%, tel que prévu par l'article 2 du décret N° 2001 – 2278 du 25 septembre 2001 et complété par le décret 2002 – 1727 du 29 juillet 2002 portant application des dispositions de l'article 29 du Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi N° 2001-83 du 24 juillet 2001.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes de la profession, aux vérifications spécifiques prévus par l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, et nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations données dans le rapport de gestion et dans les documents adressés aux porteurs de parts sur la gestion de l'exercice 2013.

Conformément à l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des états financiers et nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent penser que le système de contrôle interne présente des insuffisances majeures.

Tunis, le 31 mars 2014

Le Commissaire Aux Comptes :
M. Mahmoud ZAHAF

BILAN
ARRETE AU 31/12/2013
(Exprimé en dinars)

(Exprimé en dinars)

ACTIF	31/12/2013	31/12/2012
AC1- Portefeuille-Titres	8 417 661	11 634 203
a- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés	575 693	603 935
b- Obligations et valeurs assimilées	7 841 968	11 030 268
c- Autres valeurs		
AC2- Placements monétaires et disponibilités	2 865 717	4 240 296
a- Placements monétaires	2 504 233	3 003 397
b- Disponibilités	361 484	1 236 899
AC3- Créances d'exploitation		
AC4- Autres actifs		
TOTAL ACTIF	11 283 378	15 874 499
PASSIF		
PA1- Opérateurs créditeurs	18 053	19 207
PA2- Autres créditeurs divers	2 661	2 972
TOTAL PASSIF	20 713	22 179
ACTIF NET		
CP1- Capital	10 899 934	15 394 158
CP2- Sommes distribuables		
a- Sommes distribuables des exercices antérieurs		
b- Sommes distribuables de l'exercice	362 731	458 162
ACTIF NET	11 262 665	15 852 320
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET	11 283 378	15 874 499

**ETAT DE RESULTAT
ARRETE AU 31/12/2013
(Exprimé en dinars)**

	<u>01/01/2013</u> <u>31/12/2013</u>	<u>01/01/2012</u> <u>31/12/2012</u>
PR 1- Revenus de portefeuille-titres	464 065	569 956
a- Dividendes	11 233	31 216
b- Revenus des obligations et valeurs assimilées	452 832	538 739
c- Revenus des autres valeurs		
PR 2- Revenus des placements monétaires	148 499	107 835
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	612 565	677 790
CH 1- Charges de gestion des placements	140 520	168 705
REVENU NET DES PLACEMENTS	472 045	509 085
CH 2- Autres charges	14 084	17 014
RESULTAT D'EXPLOITATION	457 961	492 071
- Régularisations du résultat d'exploitation	-95 230	-33 909
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE	362 731	458 162
- Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	95 230	33 909
- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	8 369	-3 106
- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession des titres	-360	8 889
- Frais de négociation	0	0
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	465 970	497 854

**ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
ARRETE AU 31/12/2013**

	01/01/2013 31/12/2013	01/01/2012 31/12/2012
AN 1- <u>VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION</u>		
a- Résultat d'Exploitation	457 961	492 071
b- Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles sur titres	8 369	-3 106
c- Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	-360	8 889
d- Frais de négociation de titres		
AN 2- <u>DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</u>		
AN 3- <u>TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</u>		
a- Souscriptions		
_ Capital	6 719 578	11 609 573
_ Régularisation des sommes non distribuables	3 791	5 085
_ Régularisation des sommes distribuables	212 688	307 727
_ Droits d' entrée		
b- Rachats		
_ Capital	-11 677 092	-16 144 643
_ Régularisation des sommes non distribuables	-5 876	-5 560
_ Régularisation des sommes distribuables	-308 715	-341 636
_ Droit de sortie		
VARIATION DE L'ACTIF NET	-4 589 655	-4 071 600
AN 4- <u>ACTIF NET</u>		
a- en début d'exercice	15 852 320	19 923 920
b- en fin d'exercice	11 262 665	15 852 320
AN 5- <u>NOMBRE DE PARTS</u>		
a- en début d'exercice	1 256 776	1 627 150
b- en fin d'exercice	863 680	1 256 776
VALEUR LIQUIDATIVE	13,040	12,613
AN6- TAUX DE RENDEMENT	3,39%	3,01%

NOTES RELATIVES AUX ETATS FINANCIERS EXERCICE 2013

I. PRESENTATION GENERALE DU FCP SALAMETT CAP

Le « **Fonds commun de placement SALAMETT CAP** » en abrégé « **FCP SALAMETT CAP** » de type **Obligataire**, est régie par le Code des Organismes de Placement Collectif promulgué par la loi 2001-83 du 24 Juillet 2001 ; a obtenu l'agrément du CMF N°21-2006 en date du 24 Mai 2006.

Le Fonds a pour objet unique la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds propres, d'un portefeuille de valeurs mobilières.

Conformément à l'article 12 du code des OPC, le fonds a été constitué pour un capital de 100.000 Dinars divisé en 10.000 parts de 10 Dinars chacune souscrites en numéraire et libérées intégralement lors de la souscription.

II. REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31-12-2013 sont établis conformément aux principes comptables généralement admis en Tunisie.

III. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

III.1 PRISE EN COMPTE DES PLACEMENTS ET DES REVENUS Y AFFERENTS

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les dividendes relatifs aux actions et valeurs assimilées sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon pour les titres admis à la cote et au moment où le droit au dividende est établi pour les titres non admis à la cote.

Les intérêts sur les placements en obligations et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

III.2 EVALUATION DES PLACEMENTS EN ACTIONS ET VALEURS ASSIMILEES

Les placements en actions et valeurs assimilées sont évalués, en date du 31/12/2013, à leur valeur de marché pour les titres admis à la cote et à la juste valeur pour les titres non admis à la cote. La différence par rapport au prix d'achat ou par rapport à la clôture précédente constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuée.

La valeur de marché, applicable pour l'évaluation, des titres admis à la cote, correspond au cours en bourse à la date du 31/12/2013 ou à la date antérieure la plus récente.

L'identification et la valeur des titres ainsi évalués sont présentées dans la note sur le portefeuille-titres.

III.3 EVALUATION DES AUTRES PLACEMENTS

Les placements en obligations et valeurs similaires demeurent évalués à leur prix de réalisation.

Les placements monétaires sont évalués à leur prix de réalisation.

III.4 CESSIION DES PLACEMENTS

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

IV. PRESENTATION DES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2013

Le bilan de l'exercice 2013 totalise tant à l'actif qu'au passif	11 283 378,310
Contre au 31 décembre 2012	15 874 499,206
Enregistrant une baisse de	(4 591 120,896)
L'exercice 2013 a dégagé : un résultat d'exploitation bénéficiaire de	457 960,980
Contre un résultat d'exploitation bénéficiaire en 2012 de	492 071,345
Et un résultat net au sens de la norme comptable de.....	465 970,011
Contre un résultat net au 31 décembre 2012 de	497 854,033
L'exercice 2013 a dégagé des sommes distribuables de	362 730,792
Les sommes distribuables au 31/12/2012 s'élèvent à	458 162,416

Nous vous présentons ci-après les états financiers comparés des exercices 2013 et 2012, tels qu'arrêtés par le Conseil d'Administration du gestionnaire, ainsi que les notes complémentaires considérées utiles.

V NOTES COMPLEMENTAIRES

AC1- Note sur le portefeuille titres :

Désignation du titre	Nombre de titres	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2013	% de l'Actif Net
AC1. PORTEFEUILLE-TITRES	136 485	8 217 854,626	8 417 661,090	74,74%
AC1-A. Actions et Valeurs Assimilées	21 335	577 434,905	575 693,055	5,11%
Titres OPCVM	21 335	577 434,905	575 693,055	5,11%
FCP Salamett Plus	20 000	212 336,350	210 280,000	1,87%
General Obligataire Sicav	1 150	121 034,050	117 303,450	1,04%
FCP Capitalisation et Garantie	185	244 064,505	248 109,605	2,20%
AC1-B. Obligations et valeurs assimilées	115 150	7 640 419,721	7 841 968,035	69,63%
Emprunts d'Etat	150	150 444,721	156 607,133	1,39%
BTA 7.5% AVRIL 2014	120	120 241,721	125 449,393	1,11%
BTA 8.25% JUILLET 2014	30	30 203,000	31 157,740	0,28%
Emprunts de sociétés	114 850	7 339 975,000	7 534 356,669	66,90%
Amen Bank SUB 2008 B	10 000	750 000,000	775 890,411	6,89%
Amen Bank SUB 2009	3 000	219 975,000	222 387,598	1,97%
ATB 2007/ 1 CATEG D	2 500	190 000,000	196 009,747	1,74%
ATB SUB 2009	15 000	1 125 000,000	1 154 423,342	10,25%
ATL SUB 2008	3 000	300 000,000	306 075,616	2,72%
ATL 2009/2	3 000	180 000,000	182 029,808	1,62%
ATL 2009/3	950	19 000,000	19 004,293	0,17%
ATL 2010/1	6 000	240 000,000	244 027,266	2,17%
BTE 2009	2 500	150 000,000	151 864,110	1,35%
BTE 2011	1 000	100 000,000	104 165,655	0,92%
CHO 2009	3 000	225 000,000	226 172,663	2,01%
CHO COMPANY 2009	2 000	150 000,000	150 018,181	1,33%
CIL SUB 2008	3 000	300 000,000	316 732,603	2,81%
CIL 2009/1	2 500	50 000,000	50 994,521	0,45%
CIL 2011/1	3 500	210 000,000	217 776,789	1,93%
Hannibal Lease 2009/2	3 000	60 000,000	60 708,822	0,54%
Hannibal Lease 2010/1	2 000	80 000,000	81 823,842	0,73%
Hannibal Lease 2010/2	1 900	76 000,000	76 326,821	0,68%
Hannibal lease 2012/1	5 000	400 000,000	405 438,685	3,60%
Meublatex 2008	2 000	120 000,000	121 789,545	1,08%
STB 2008/1 CAT D	10 000	800 000,000	826 449,184	7,34%
STB 2008/2 6.5%	5 000	375 000,000	391 935,616	3,48%
TL 2008/3	3 000	60 000,000	62 897,753	0,56%
TL 2009/1 6.5%	2 500	50 000,000	52 172,603	0,46%
TL SUB 2009	3 000	60 000,000	60 728,153	0,54%
TL 2010/1	5 000	200 000,000	204 835,814	1,82%

TL SUB 2010	5 000	300 000,000	311 364,888	2,76%
UIB 2009/1	5 000	400 000,000	408 616,329	3,63%
UNIFACTOR 2013	1 500	150 000,000	151 696,011	1,35%
Fonds Commun de Créances	150	150 000,000	151 004,233	1,34%
FCC BIAT Credim2 PP3	150	150 000,000	151 004,233	1,34%

Les mouvements du portefeuille-titres du FCP SALAMETT CAP :

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le portefeuille-titres du FCP SALAMETT CAP, se détaillent comme suit :

	cout d'acquisition	intérêts courus	plus ou moins value potentielles	Valeur au 31/12	plus ou moins value réalisées
Solde au 31-12-2012	11 390 424,170	252 739,319	-8 960,370	11 634 203,119	
<u>Acquisition de l'exercice</u>					
Emprunt de société	150 000,000			150 000,000	
Emprunt d'état					
TITRE OPCVM					
<u>Remboursement et cessions de l'exercice</u>					
Cession Emprunt de société					
Cession Emprunt d'état					
Remboursement Emprunt de société	2 538 260,000			2 538 260,000	-0,005
Remboursement Emprunt d'état	750 000,000			750 000,000	
Cession OPCVM	35 460,170			35 460,170	-360,110
Décote /surcote Emprunts d'état	1 150,626			1150,626	
Variation des intérêts courus		-51 191,005		-51 191,005	
Variation des +/-values potentielles			7 218,520*	7 218,520	
Solde au 31-12-2013	8 217 854,626	201 548,314	- 1 741,850	8 417 661,090	-360,115

*Hors décote et surcote Emprunts d'Etat.

AC2- Note sur les placements monétaires et disponibilités :

AC2-A Note sur les placements monétaires :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2013, à **2 504 233,068 Dinars** et se détaillant comme suit :

Désignation	Emetteur/ Banque	Nombre	Coût d'acquisition	Valeur au 31.12.2013	% de l'Actif Net
Placements Monétaires			2 498 823,956	2 504 233,068	22,23%
Placement à terme 30j 02/01/2014	ATB	-	1 500 000,000	1 505 291,507	13,36%
Certificat de dépôt 10j 10/01/2014	ATB	2	998 823,956	998 941,561	8,87%

AC2-B Disponibilités :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2013, à **361 484,152 Dinars** et représentant les avoirs en banque et la rémunération revenant au compte bancaire.

PR1- Note sur les revenus du portefeuille-titres :

Les revenus du portefeuille titres totalisent **464 065,200 Dinars** au 31.12.2013, contre **569 955,709 Dinars** au 31.12.2012 et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2013	Montant au 31.12.2012
Dividendes	11 233,010	31 216,410
Revenus des emprunts d'Etat	37 557,580	64 354,746
Revenus des obligations et FCC	415 274,610	474 384,553
TOTAL	464 065,200	569 955,709

PR2- Note sur les revenus des placements monétaires :

Les revenus des placements monétaires s'élèvent au 31.12.2013, à **148 499,464Dinars**, contre **107 834,509 Dinars** au 31.12.2012et se détaillant comme suit :

REVENUS	Montant au 31.12.2013	Montant au 31.12.2012
Certificats de dépôts	30 663,336	157,460
Placements à terme	64 808,497	54 669,333
Revenu du compte Bancaire	53 027,631	53 007,716
TOTAL	148 499,464	107 834,509

CH1- Note sur les charges de gestion des placements :

Les charges de gestion des placements s'élèvent au 31.12.2013, à **140 519,703 Dinars**, contre **168 705,025 Dinars** au 31.12.2012 et représentant la rémunération du gestionnaire et celle du dépositaire.

Cette rubrique se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	31.12.2013	31.12.2012
Rémunération du gestionnaire	132 259,721	160 445,007
Rémunération du dépositaire	8 259,982	8 260,018
Total	140 519,703	168 705,025

CH2- Note sur les autres charges d'exploitation :

Les autres charges d'exploitation s'élèvent au 31.12.2013 à **14 083,981 Dinars**, contre **17 013,848 Dinars** au 31.12.2012 et se détaillant comme suit :

Autres charges d'exploitation	31.12.2013	31.12.2012
Redevance CMF	14 009,797	16 995,388
Charges Diverses	74,184	18,460
Total	14 083,981	17 013,848

PA- Note sur le Passif :

Le solde de ce poste s'élève au 31.12.2013, à **20 713,105 Dinars** contre **22 179,266 Dinars** au 31.12.2012 et s'analyse comme suit :

<u>PASSIF</u>	31.12.2013	31.12.2012
- Frais du gestionnaire	9 792,567	10 947,191
- Frais du dépositaire	8 260,000	8 260,018
Total Opérateurs créditeurs	18 052,567	19 207,209
- Redevance CMF	1 037,301	1 159,639
- Retenue à la source	1 623,237	1 812,418
Total autres créditeurs divers	2 660,538	2 972,057
TOTAL	20 713,105	22 179,266

CP1- Note sur le capital :

	31.12.2013	31.12.2012
Capital initial		
Montant	: 15 394 157,524 Dinars	: 19 261 962,148 Dinars
Nombre de titres émis	: 1 256 776	: 1 627 150
Nombre de porteurs de parts	: 2	: 3
Souscriptions réalisées		
Montant	: 6 719 578,443Dinars	: 11 609 572,743Dinars
Nombre de titres émis	: 532 691	: 948 133
Rachats effectués		
Montant	: 11 677 091,614Dinars	: 16 144 642,703Dinars
Nombre de titres rachetés	: 925 787	: 1 318 507
Somme distribuable de l'exercice antérieur⁽¹⁾	458162,416 Dinars	661 957,610 Dinars
Sommes non distribuables⁽²⁾	: 5 127,644 Dinars	: 5307,726Dinars
Capital au 31.12	: 10 899 934,413Dinars	: 15 394 157,524 Dinars
Nombre de titres	: 863 680	: 1 256 776
Nombre de porteurs de parts	: 2	: 2

⁽¹⁾Conformément à l'article 17 du prospectus du fonds « **FCPSALAMETT CAP** », les sommes distribuables de l'exercice 2012 ont été intégralement capitalisées.

⁽²⁾ Les sommes non distribuables s'élèvent au 31.12.2013 à **5 127,644** Dinars contre **5 307,726** Dinars au 31.12.2012 et se détaillent comme suit :

	31.12.2013
1- Résultat non distribuable	8 009,031
✓ Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres.	8 369,146
✓ +/- values réalisées sur cession de titres.	-360,115
2- Régularisation des sommes non distribuables	-2 881,387
- Aux émissions	4 644,649
- Aux rachats	-7 526.036
Sommes non distribuables Ex.2013	5 127,644

CP2- Note sur les sommes distribuables :

Les sommes distribuables correspondent au résultat distribuable de la période augmenté des régularisations correspondantes, effectuées à l'occasion des opérations de souscription et de rachat des parts.

Le solde de ce poste au 31.12.2013 se détaille ainsi :

- **Résultat distribuable de l'exercice** : **457 960,980Dinars**
- **Régularisation du résultat distribuable de l'exercice** : **-95 230,188 Dinars**

SOMMES DISTRIBUABLES : 362 730,792 Dinars

VI AUTRES INFORMATIONS :

VI-1 Données par part

	31.12.2013	31.12.2012
• Revenus des placements	0,709	0,539
• Charges de gestion des placements	(0,163)	(0,134)
• Revenu net des placements	0,547	0,405
• Autres charges d'exploitation	(0,016)	(0,014)
• Résultat d'exploitation	0,530	0,392
• Régularisation du résultat d'exploitation	(0,110)	(0,027)
• Sommes distribuables de l'exercice	0,420	0,365
• Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,110	0,027
• Variation des plus ou moins-values potentielles	0,010	(0,002)
• Plus ou moins-values réalisées sur cession titres	0,000	0,007
Résultat net de l'exercice	0,540	0,396
• Résultat non distribuable de l'exercice	0,010	0,005
• régularisation du résultat non distribuable	-0,003	0,000
• Sommes non distribuables de l'exercice	0,007	0,005
Nombre de parts	863 680	1 256 776
Valeur liquidative	13,040	12,613

VI-2 Ratios de gestion des placements

	31.12.13	31.12.12
• Charges de gestion des placements / actif net moyen :	1,005%	0,994%
• Autres charges d'exploitation / actif net moyen :	0,101%	0,100%
• Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen :	2,593%	2,700%

VI-3 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion du fonds est confiée à l'AFC gestionnaire. Celui-ci se charge du choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contrepartie des prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,8% HT l'an calculé sur la base de l'actif net quotidien.

La fonction du dépositaire est confiée à l'ATB. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0,1% calculé sur la base de l'actif net quotidien avec un plafond de 8260 TTC.